

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD14

présenté par
M. Neuder, M. Taite et Mme Louwagie

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article unique de cette proposition de loi tendant à interdire la chasse le dimanche.

Une mesure radicale et purement idéologique de la part des écologistes qui aura pour conséquence d'opposer les français et leur mode de vie mais aussi de compromettre nos traditions.

S'il apparaît toutefois nécessaire de débattre du partage du territoire, le législateur ne saurait remettre en cause, au travers de la loi, la possibilité pour les chasseurs de chasser le dimanche.

En effet, les discussions doivent d'abord avoir lieu au cœur même des territoires concernés.

Toutes les parties prenantes (citoyens, chasseurs, collectivités territoriales, fédérations et associations de chasseurs, habitants...) doivent prendre part au débat, discuter ensemble et s'organiser.

C'est comme cela que doit se construire la politique du vivre ensemble, loin des normes et interdictions purement idéologiques et prises de façon verticale.